

Modalités de désignation des membres du Conseil régional des jeunes 2007/2009

1/ Description du dispositif

Le Conseil régional d'Ile de France a créé, par délibération n°43-04 du 18 novembre 2004 modifiée par délibération n°66-07 du 28 juin 2007, une institution dénommée « Conseil régional des jeunes ».

Le Conseil régional des jeunes offre un cadre d'expression aux jeunes franciliens.

Sa mise en place répond à trois objectifs :

- mieux connaître et mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes de la Région Ile de France ;
- contribuer à l'apprentissage actif et à l'exercice de la responsabilité de la citoyenneté et de la vie publique ;
- favoriser l'accès des jeunes à la vie sociale et culturelle de la Région Ile de France et développer le sentiment d'appartenance régionale dans un esprit d'ouverture et de solidarité.

Le Conseil régional des jeunes est composé de 140 membres. Les membres sont désignés pour deux ans non renouvelables.

II/ Candidatures

Toute personne résidant en Ile de France et âgés de 15 à 23 ans à la date du tirage au sort peut se porter candidat à la désignation des membres du Conseil régional des jeunes.

Les mineurs doivent avoir reçu l'autorisation de leur responsable légal.

La candidature peut être communiquée :

- grâce au formulaire papier conçu pour l'occasion et largement diffusé sur le territoire francilien ;
- grâce au formulaire dématérialisé disponible sur le site www.iledefrance.fr.

Les candidatures sont reçues du 15 septembre au 31 octobre 2007, cachet de la poste faisant foi pour les formulaires papier.

III/ Désignation des membres

La désignation des membres se fait par tirage au sort.

Le tableau joint en annexe au présent document, prévoit une répartition par départements et catégories d'activité au prorata de la population des jeunes franciliens et par sexe dans le respect du principe de la parité.

Le tirage au sort aura lieu le 19 novembre 2007.

Il sera effectué manuellement par les élus régionaux membres de la commission « démocratie régionale et jeunesse » sous contrôle d'un huissier de justice.

IV/ Information aux candidats retenus

La liste des candidats tirés au sort sera disponible sur le site www.iledefrance.fr dans la semaine du 19 au 23 novembre.

Le présent document a été enregistré chez Maître Perolle-Soubie Ninet, huissier de justice 25 rue Leriche à Paris.